Hôpital De Jour (HDJ) Gériatrique

Les Hôpitaux De Jour (HDJ) Gératriques permettent de poser ou de confirmer un diagnostic et de proposer un bilan et des traitements associés. Ils constituent l'interface de prise en charge entre le secteur hospitalier et la médecine de ville.

C'est une alternative à l'hospitalisation classique.





MODALITÉS D'ACCÈS

Critères d'admission: L'HDJ Gériatrique s'adresse, sauf exceptions, aux personnes de plus de 75 ans sur prescription médicale (médecin traitant ou médecin spécialiste).

Comment faire la demande: La prise de rendez-vous se fait au téléphone ou directement auprès de l'hôpital et peut être faite par la personne elle-même, ou par son entourage personnel ou professionnel.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les HDJ nécessitent une autorisation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et doivent répondre aux normes de la circulaire DHOS du 28/03/2007 et de celles de la circulaire de la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (DHOS) de 2010.

Statut et financement : Les HDJ sont rattachés à une structure hospitalière publique ou privée.

Participation du public: Le coût de l'HDJ est pris en charge partiellement ou totalement par la Sécurité Sociale. Le forfait journalier peut être remboursé par une mutuelle.

Professionnel·le·s de la structure: Les équipes sont généralement composées de médecins gériatres, psychiatres et autres médecins spécialistes, infirmier·ère·s, aides-soignant·e·s, agents de service hospitalier, assistant·e·s sociaux·ales, d'un·e diététicien·ne, neuropsychologue, kinésithérapeute, psychomotricien·ne, ergothérapeute, podologue, secrétaire médical·e.



REMARQUE

Dans le cadre de l'HDJ sont obligatoires:

- l'intervention de trois professionnels de santé différents minimum, y compris socio-éducatif, dont un professionnel médical;
- la réalisation de trois actes différents (hors acte infirmier et acte de biologie) et réalisation d'un compte rendu journalier envoyé au médecin traitant et/ou spécialiste.

MISSIONS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les HDJ peuvent:

- réaliser l'évaluation globale et multidisciplinaire: médicale, paramédicale, sociale et psychologique;
- effectuer les examens complémentaires nécessaires;
- établir un diagnostic;
- proposer un plan de soins et d'aides adapté;
- collaborer au suivi du patient par des réévaluations régulières;
- orienter et soutenir les proches aidants.

La consultation en HDJ Diagnostique peut aboutir à un suivi au sein de l'Hôpital de jour Thérapeutique (HDJ SSR).